

sécurité alimentaire dans son approche des conflits en Afrique, le représentant de la Bulgarie a estimé que le Conseil ne devrait pas être timide et ne pas craindre d'aller au-delà de son champ de compétences<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Ibid., p. 11.

## 51. Système de certification du Processus de Kimberley

### Débats initiaux

#### Décision du 28 janvier 2003 (4694<sup>e</sup> séance) : résolution 1459 (2003)

À sa 4694<sup>e</sup> séance, le 28 janvier 2003, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Système de certification du Processus de Kimberley ». Le Président (France) a appelé l'attention du Conseil sur un projet de résolution<sup>1</sup>; celui-ci a été mis aux voix et adopté à l'unanimité en tant que résolution 1459 (2003), par laquelle le Conseil, entre autres :

A appuyé pleinement le système de certification du Processus de Kimberley, de même que le processus en cours visant à l'améliorer et à l'appliquer, que la Conférence d'Interlaken avait adopté comme un instrument précieux pour lutter contre le trafic de diamants des conflits, a dit en attendre l'application avec intérêt et a encouragé vivement les participants au Processus à régler les questions encore en suspens;

S'est félicité également du système d'autoréglementation volontaire adopté par le secteur diamantaire, comme énoncé dans la Déclaration d'Interlaken;

A souligné que la plus grande participation possible au Processus de Kimberley était essentielle et devrait être encouragée et facilitée et a prié instamment tous les États Membres de participer activement à ce processus.

---

<sup>1</sup> S/2003/54.

## 52. Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales

### Débats initiaux

#### Délibérations du 11 avril 2003 (4739<sup>e</sup> séance)

À sa 4739<sup>e</sup> séance, le 11 avril 2003, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chap. XII, troisième partie, section A, pour

Au cours de la séance, un échange de vues interactif a eu lieu, et des déclarations ont été faites par la plupart des membres du Conseil<sup>2</sup>, par le Secrétaire général, par le représentant de la Grèce (au nom de l'Union européenne<sup>3</sup>), ainsi que par les représentants

---

ce qui concerne l'examen général des dispositions du Chapitre VIII de la Charte.

<sup>2</sup> Le représentant du Mexique n'a pas fait de déclaration.

<sup>3</sup> La Bulgarie, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la